LA FORTIFICATION DU CHESLAI À TAMINES

Les fouilles récentes ont montré que plusieurs forteresses protégées par un double rempart élevé avec les matériaux extraits d'un fossé contigu remontaient à la fin de l'âge du fer. D'une superficie assez importante, les ouvrages défensifs protohistoriques sont souvent désignés par un toponyme significatif. La fortification du Cheslai à Tamines qui réunissait ces trois propriétés distinctives aurait pu être attribuée aux Celtes ou aux Gaulois si notre sondage n'avait révélé une construction du moyen âge. Ainsi, du 16 août au 3 septembre 1982, nous avons recoupé les remparts et les fossés du Cheslai qui n'avaient jamais fait l'objet de recherches archéologiques (³⁹). Une rapide autorisation de fouilles nous a été octroyée par le Bourgmestre et l'administration communale de Sambreville,

propriétaire du fonds, que nous remercions vivement.

A la limite occidentale de la province de Namur, la forteresse est située en bordure du bois du Cheslai (fig. 50). Choisi pour ses qualités stratégiques, le site occupe un promontoire créé par le confluent de deux cours d'eau qui ont creusé deux vallons dont les pentes assez raides atteignent 15 à 25 m de dénivellation. Une défense naturelle ainsi assurée sur les flancs sud et ouest a permis de réduire le retranchement aux deux autres. Le barrage comporte deux levées presque parallèles, précédées chacune d'un fossé jointif, dont le tracé un peu ondoyant atteignait 182 m de long. Il protège une surface disponible d'un hectare au contour trapézoïdal et dont le relief localement accidenté paraît remanié par l'homme (fig. 51). Les levées présentent actuellement une largeur de 4 à 11 m et les fossés de 4 à 7 m; la levée extérieure est plus basse et plus étroite que l'intérieure sauf dans son parcours méridional. Les deux retranchements sont séparés par une berme qui oscille de 4 à 11 m près de l'entrée. En outre, comme le flanc occidental ne présentait pas une protection suffisamment efficace, le sommet de l'escarpement a été raidi sur une longueur de 126 m, en deux lignes parallèles, créant une double terrasse artificielle. Au milieu de son parcours, le double retranchement s'interrompt sur 7 m, au nord-est, signalant l'ancien accès à la forteresse qui est actuellement emprunté par un coupe-feu plus étroit. Les structures défensives sont bien conservées sauf dans le secteur méridional près de la route où des remaniements ont altéré les remparts.

Nos investigations furent limitées à une coupe au travers des deux levées et fossés réalisée à 11,50 m au nord de l'entrée, à l'endroit où les structures paraissent les mieux conservées. L'implantation des arbres a commandé celle des trois tranchées que nous avons ouvertes et dont la largeur a été limitée à 2 m et 1,50 m.

La levée intérieure présente un profil en dos d'âne dont la hauteur atteignait dans notre coupe 2,45 m pour une largeur de 11 m (fig. 52). Elle avait été élevée à l'aide des matériaux extraits non seulement du fossé qui la flanque mais aussi avec

³⁹ La place forte n'a été signalée à notre connaissance que dans la *Carte archéologique* manuscrite de A. de Loë (p. 526); les fossés ont été considérés comme des chemins creux dans J. FICHEFET, *Nouvelle histoire de Tamines*, Gembloux, 1963, 35. La forteresse a cependant été redécouverte successivement par MM. L. Larbalestrier et J. Binon qui l'ont signalée au Service national des Fouilles.

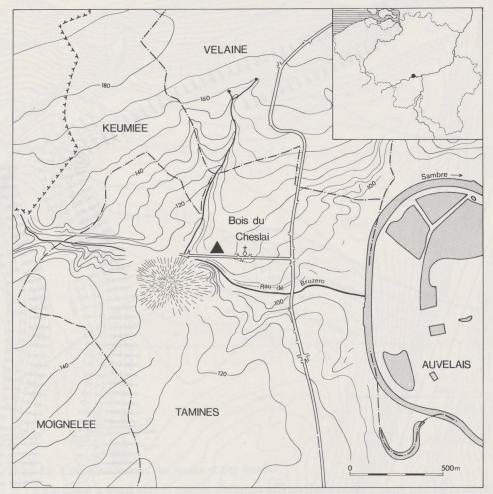


Fig. 50. Carte de situation de la fortification du Cheslai.

du limon prélevé de la berme où la roche a été mise à nu. Ainsi, un paquet de limon jaune et compact installé en bordure du fossé (fig. 52, a) retient un amoncellement de strates bien distinctes, obliques et parallèles. Le sommet du rempart était renforcé par une palissade axiale dont nous avons retrouvé sur place un pieu (en f). Un second trou de poteau s'élevait sur le flanc intérieur du rempart (en h). Il avait été recoupé par une couche d'incendie qui apparut de 65 à 135 cm sous le sommet de la levée (en g). Celle-ci révèle la présence d'un foyer très localisé (de 3 m × 2,30 m d'axes). Cette couche renfermait fort heureusement un abondant matériel archéologique de terre cuite et de fer, soit 64 tessons céramiques du moyen âge, deux petits fragments de tuile ou de torchis, un couteau à soie, une tige et une fragment en fer, une scorie et quelques os d'animaux. A cet inventaire dont la nature est typique des sites d'habitat s'ajoutent cinq tessons recueillis à la base intérieure du rempart et un boulet de canon en fer qui s'était profondément enfoncé dans le glacis extérieur où gisait aussi un silex taillé.

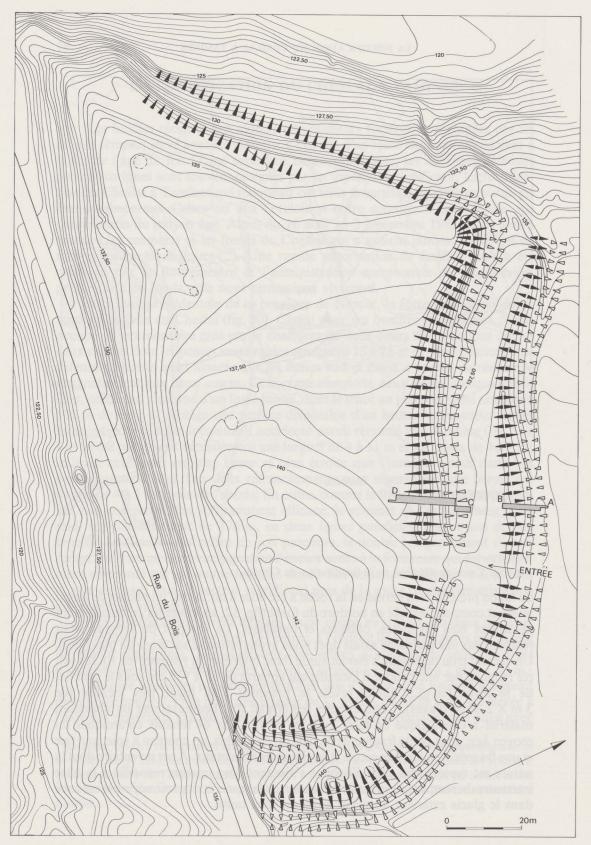


Fig. 51. Plan général des organes défensifs de la fortification et des sondages réalisés en 1982.

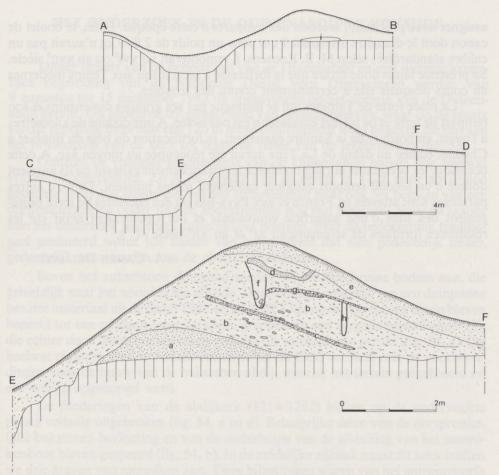


Fig. 52. Coupe au travers des levées et des fossés.

Le fossé à fond plat et parois obliques offrait dans notre coupe une largeur de 5 m et une profondeur de 2 m. Une dénivellation de 4,45 m au moins séparait ainsi le fond du fossé du sommet de la levée.

De profil également bombé, le rempart extérieur atteignait, dans notre coupe, une hauteur de 1,27 m pour une largeur de 7 m (fig. 52). Son remblai est analogue à celui du rempart intérieur.

Enfin, le fossé à fond plat et parois obliques, large de 5 m, s'enfonçait à 1,30 m de profondeur créant une dénivellation de 2,57 m avec le sommet du rempart.

La technique de construction des deux retranchements étant identique, on peut supposer que les structures sont contemporaines. Une uniformité se dégage de la céramique exhumée en trois endroits distincts. Il s'agit, selon M. André Matthys d'une céramique importée, sans doute de Rhénanie ou du Limbourg hollandais, et dont les meilleurs parallèles se trouvent à Schinveld III, dans le dernier quart du xII^e siècle (⁴⁰). L'échantillonnage céramique s'avère cependant trop réduit pour

 $^{^{40}}$ R. Bruijn, Die mittelalterliche keramische Industrie in Südlimburg, Berichten R.O.B., 12-13, 1962-1963, fig. 7, 6 no 3.

assigner avec précision l'érection des remparts à cette époque. Enfin, le boulet de canon dont le diamètre atteignait 9 cm pour un poids de 2,840 kg n'aurait pas un calibre standardisé; selon M. B. Roosens, il remonterait au xvi^e ou au xvii^e siècle. Sa présence laisse donc croire que la forteresse a servi jusqu'aux Temps modernes au cours desquels elle a certainement connu des troubles.

La place forte de Tamines qui se distingue par ses grandes dimensions et son rempart de terre et de pierres entassées n'est pas isolée. A une dizaine de kilomètres à l'ouest, en bordure de la Sambre également, la fortification du bois du Boubier à Châtelet édifiée au début de La Tène aurait été réoccupée au moyen âge. A cette occasion, les occupants auraient renforcé le retranchement existant qu'ils auraient doublé d'un second rempart extérieur également moins puissant. Enfin, d'autres parallèles sont attestés en France et aux Pays-Bas où des enceintes de terre protégeaient des sites d'une superficie équivalente et qui « pourraient avoir été les résidences fortifiées de seigneurs au xie et au xiie siècle » (41).

A. CAHEN-DELHAYE

⁴¹ M. DE BOUARD, Manuel d'archéologie médiévale, Paris, 1975, p. 88.